

PLF 2022 : SUPPRESSIONS D EMPLOIS

**1 SUPPRESSION D' EMPLOI EN 2022
DANS LES LANDES**

Une nouvelle fois ce sont les cadres B et C qui sont le plus impactés

- + 2 AFIPA
- + 1 IP
- + 1 IDIV CN
- + 5 A
- 7 B
- 3 C

De plus, 5,5 emplois sont soit transférés soit redéployés.

Concernant les relocalisations, 7 emplois seront implantés en 2022.

Plus d'information, lors du CTL Emplois qui se tiendra au mois de Janvier 2022.

**EVOLUTION DES SUPPRESSIONS
D'EMPLOI A LA DGFIP**

ANNEE	TOTAL
2009	2340
2010	2565
2011	2667
2012	2438
2013	2023
2014	1988
2015	2000
2016	2130
2017	1630
2018	1600
2019	2130
2020	1500
2021	1800
2022	1506
	28317

**2 DECEMBRE : LES RETRAITES DANS LA
RUE**

Si les pensions de bases et complémentaires ont été revalorisées en 2021, cette hausse est minime et bien en deçà de celle de l'inflation.

Les retraités **FO** ont appelé le 2 décembre à une mobilisation nationale pour demander notamment l'augmentation des pensions et leur indexation sur les salaires moyens. Ils étaient plus de 20 000 manifestants dans la capitale.

Les manifestants ont demandé avant tout l'augmentation des pensions pour les retraites de base et complémentaires. Les pensions de base n'ont augmenté que de 0,4 % et les complémentaires de 1,1 % , une hausse insuffisante face à l'inflation qui a elle, augmenté de plus de 2 % !



Cette hausse sensible des prix porte douloureusement notamment sur les secteurs comme l'énergie, l'alimentation ou les transports, ce qui induit des dépenses supplémentaires incontournables. Et cet impact sur le niveau de vie vient s'ajouter à celui de la hausse de la CSG appliquée depuis 2018.

Pour les personnes retraitées, fragilisées économiquement et parfois physiquement, les services publics jouent un rôle irremplaçable, encore plus dans ce contexte de pandémie. Selon le baromètre annuel de l'association Les Petits Frères des Pauvres 6,5 millions de personnes âgées se sentent seules. Ils sont 530 000 en situation de mort sociale (sans contact social, amical ou familial) soit +77 % en 4 ans. La lutte contre l'isolement pour une retraite digne et paisible doit être menée par les services publics républicains qui doivent être dotés de vrais moyens. Les « services au public », lesquels, souvent à la carte sur le territoire et par leurs offres, renvoient au secteur privé, donc payant, ne peuvent les remplacer. Les retraités rappellent ainsi que les services publics sont garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire

**LA SECTION LOCALE FO DGFIP 40 VOUS
SOUHAITE DE JOYEUSES FETES DE FIN
D'ANNEE**

